



Tendances de consommation et politique des dépendances

Rapport de monitoring avril à octobre 2016

Ce rapport de monitoring est une publication d'Addiction Suisse qui donne un aperçu des nouvelles tendances de consommation et des dernières évolutions dans la recherche sur les addictions et la politique en la matière. Il s'adresse en premier lieu aux départements de la santé des cantons et aux spécialistes des addictions, mais aussi à tou-te-s celles et ceux qui s'intéressent à la politique en matière d'addictions.

Addiction Suisse souhaitant utiliser ses ressources de façon optimale, ce rapport paraît sous cette forme pour la dernière fois, car il existe déjà un large éventail de bulletins d'information de qualité dans le domaine de la prévention des addictions, ainsi que de la politique et de la recherche en la matière (Fachverband Sucht, GREA, Infoset). Nous allons néanmoins continuer à nous engager dans la diffusion des savoirs et à nous mobiliser pour faciliter l'accès aux connaissances – scientifiques en particulier –, comme nous le faisons par exemple depuis 2014 avec le Panorama suisse des addictions, qui paraît chaque année.

Quand le Net est omniprésent...

L'impression ne trompe pas: les smartphones et autres tablettes sont aujourd'hui indissociables du quotidien. Rivés à leur téléphone, jeunes et moins jeunes le gardent à portée de main, partout et en tout temps. La multiplication des appareils mobiles offrant un accès à internet a entraîné une hausse du temps passé devant les écrans. Si ces nouvelles évolutions socio-technologiques nous apportent sans aucun doute de nombreux avantages sur le plan professionnel et privé, quels en sont les inconvénients? Et quelle est l'ampleur des problèmes qui en découlent?

Selon le Monitoring suisse des addictions 2015, 1% de la population de 15 ans et plus présente une utilisation problématique d'internet, ce qui représente près de 70 000 personnes. En Allemagne, le dernier rapport en date sur les drogues et les toxicomanies fait état de plus de 500 000 personnes qui auraient perdu le contrôle de leur consommation d'internet. Les catégories d'âge les plus jeunes sont les plus touchées. En Suisse, plus de 7% des 15 à 19 ans ont un usage problématique d'internet, ce qui se traduit notamment par la difficulté à se déconnecter et par le fait de négliger son sommeil, ses devoirs scolaires et sa vie familiale. Sans parler du cyberharcèlement, qui entraîne lui aussi son lot de problèmes.

Aujourd'hui encore, la dépendance aux médias n'est pas définie clairement. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir dans quelle mesure internet influence d'autres comportements problématiques. Prenons l'exemple de l'ivresse ponctuelle: l'omniprésence des réseaux sociaux dissuade-t-elle certaines personnes de s'enivrer, de peur de découvrir par la suite des vidéos ou des photos embarrassantes sur la Toile? Les médias sociaux renforcent-ils le diktat de la perfection physique, en particulier chez les jeunes femmes? Selon une étude réalisée par le Département britannique de l'éducation, les adolescentes de 14 ans sont plus stressées aujourd'hui qu'il y a dix ans – un constat



qui s'inscrit dans le contexte des réseaux sociaux qui sapent la confiance en soi des filles. De nombreuses questions restent ouvertes; un vaste champ de recherche s'ouvre ici.

L'usage des médias n'est qu'un thème parmi d'autres dans le présent rapport. A travers des faits concernant les tendances de consommation et, surtout, la politique des drogues, celui-ci résume l'état actuel des débats. Il montre une fois de plus que la prévention ne semble guère pouvoir réunir la majorité sur le plan politique, que ce soit dans le domaine du tabac (nouvelle loi sur les produits du tabac) ou des jeux d'argent (nouvelle loi sur les jeux d'argent). La population, elle, ne voit pas les choses du même œil: 53% des Helvètes se disent favorables à une interdiction générale de la publicité pour le tabac – une opinion dont la politique n'a cure.

Contenu

1. Etudes et tendances de consommation	4
1.1. Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDD.....	4
1.2. Rapport européen sur les drogues 2016.....	4
1.3. Marché des drogues en Europe	5
1.4. Allemagne: rapport (alternatif) sur les drogues et toxicomanies 2016.....	5
1.5. Nouveaux développements concernant la régulation du marché du cannabis	6
1.6. Urgences hospitalières et toxicité aiguë des drogues en Europe	6
1.7. Pharmacodépendance et abus de médicaments	6
1.8. La consommation d'alcool en Suisse.....	6
1.9. Achats tests d'alcool 2015	7
1.10. Tabagisme passif	7
1.11. Offre de prévention pour réduire la consommation de cannabis	7
1.12. Etude sur les nouveaux médias électroniques et la dépendance.....	8
2. Politique nationale et internationale	9
2.1. Légalisation du cannabis dans plusieurs Etats américains	9
2.2. Régulation du cannabis à l'étude en Italie	9
2.3. Introduction de l'éthylomètre ayant force probante	9
2.4. Révision partielle de la loi sur l'alcool en deux étapes	10
2.5. Poursuite de la campagne nationale de prévention de l'alcoolisme de l'OFSP	10
2.6. Loi sur les produits du tabac: pas de renvoi par la CSSS-N.....	11
2.7. Protection des joueurs: rien ne va plus	11
3. Politique cantonale et communale.....	13
3.1. Projets de régulation du cannabis dans des villes suisses.....	13
3.2. Coupes dans l'aide à la survie dans le canton de Zurich	13
3.3. Programme Alcool 2017-2020 des Grisons	14
3.4. Programme soleurois de prévention du tabagisme 2016 – 2017	14
3.5. Genève facturera les séjours de dégrisement.....	14
4. Littérature	15



1. Etudes et tendances de consommation

1.1. Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDC

Selon le rapport mondial sur les drogues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)¹, le nombre de personnes qui souffrent de troubles liés à l'usage de drogues a augmenté de deux millions entre 2013 et 2014 pour s'établir à 29 millions. Cet accroissement est notamment dû à la hausse des injections d'héroïne aux Etats-Unis et en Europe; parmi les personnes dépendantes de l'héroïne, 1,6 million vivent avec le VIH et six millions souffrent d'hépatite C. Par ailleurs, selon le rapport de l'ONUDC, 207 000 personnes ont péri des suites de la consommation de drogues illégales en 2014, et encore, il s'agit d'estimations très prudentes.

La drogue illégale la plus consommée est le cannabis, avec près de 183 millions de consommateurs. A côté de cela, 75 nouvelles substances stimulantes ou désinhibantes ont été annoncées à l'ONUDC en 2015.²

Les chiffres se réfèrent uniquement aux conséquences sanitaires des drogues illicites telles que cocaïne, ecstasy, LSD, cristal meth, héroïne et, en partie, cannabis. L'alcool et le tabac, disponibles dans pratiquement tous les Etats en toute légalité, ne figurent pas dans le rapport de l'ONUDC, alors que, statistiquement, ces drogues autorisées sont celles qui ont les conséquences les plus meurtrières sous l'angle de la santé publique.³

1.2. Rapport européen sur les drogues 2016

Dans son analyse annuelle, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) met en évidence les risques pour la santé des produits à haute teneur en principe actif, l'apparition continue de nouvelles substances et l'évolution des habitudes de consommation de drogues. L'EMCDDA fait également part de préoccupations concernant l'augmentation du nombre de décès par surdose dans certains pays et les menaces que présentent les marchés de la drogue en ligne. Le rapport confirme le retour de la MDMA (de l'«ecstasy»), un des stimulants les plus appréciés par les jeunes en Europe.^{4 5}

¹ Cf. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2016).

² Cf article de la NZZ du 23.6.2016 (consulté le 6.9.2016):
<http://www.nzz.ch/international/aktuelle-themen/weltdrogenbericht-der-uno-mehr-als-200000-tote-wegen-drogensucht-ld.91190>

³ Cf. article du *Zeit online* du 23.6.2016 (consulté le 6.9.2016):
<http://www.zeit.de/wissen/gesundheit/2016-06/drogen-illegal-weltdrogenbericht-drogenhandel-bekaempfung-veroeffentlichung-wien>

⁴ Cf. communiqué de presse de l'EMCDDA du 31.5.2016 (consulté le 7.9.2016):
http://www.emcdda.europa.eu/system/files/attachments/2625/Highlights_EDR2016_FR_Final.pdf

⁵ Rapport européen sur les drogues 2016 (consulté le 7.9.2016):
<http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2637/TDAT16001FRN.pdf>



1.3. Marché des drogues en Europe

Selon les estimations, les citoyens de l'Union européenne dépensent chaque année 24 milliards d'euros en drogues illicites. L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) a publié un rapport sur le marché des drogues en Europe⁶; on y trouve pour la première fois une estimation du montant des ventes des différentes drogues.

1.4. Allemagne: rapport (alternatif) sur les drogues et toxicomanies 2016

Le rapport officiel sur les drogues et toxicomanies 2016 du gouvernement fédéral allemand⁷ et le troisième rapport alternatif sur les drogues et toxicomanies 2016⁸ ont été publiés pratiquement au même moment. Alors que le rapport du gouvernement fédéral met l'accent sur les conséquences de la consommation de tabac, d'alcool et de drogue, le rapport alternatif analyse d'un œil critique la politique actuelle des drogues.

Selon le rapport officiel, la consommation d'alcool et de tabac est en baisse chez les jeunes de moins de 18 ans. Leur utilisation d'internet, en revanche, est problématique. Ainsi, selon le rapport, plus d'un demi-million de personnes ne contrôlent plus leur consommation d'internet en Allemagne. Par ailleurs, les *legal highs* (nouvelles substances psychoactives) continuent leur progression et le nombre de décès liés à la drogue a augmenté de 3% par rapport à l'année précédente.⁹

Selon le rapport alternatif, la politique allemande en matière de drogues est un échec sur toute la ligne. Les auteurs de ce document critiquent notamment le fait que le gouvernement fédéral et les responsables des questions de drogues s'opposent à une révision de la loi sur les stupéfiants. Le rapport alternatif n'est pas une étude au sens traditionnel du terme, mais plutôt une collection d'essais dont le but est clair: montrer que la politique actuelle des drogues fait fausse route en s'appuyant sur des données à disposition depuis de longues années, des données auxquelles le gouvernement a lui aussi accès.¹⁰

⁶ http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2374/TD0416161FRN_1.PDF

⁷ http://drogenbeauftragte.de/fileadmin/dateien-dba/Presse/Pressemitteilungen/Pressemitteilungen_2016/Drogenbericht_2016_web.pdf

⁸ http://alternativer-drogenbericht.de/wp-content/uploads/2016/06/ADSB2016_Bericht.pdf

⁹ Cf. article du *Spiegel Online* du 9.6.2016 (consulté le 7.9.2016):
<http://www.spiegel.de/gesundheit/diagnose/drogenbericht-2016-weniger-rauchen-mehr-internet-a-1096641.html>

¹⁰ Cf. article du *Zeit online* du 6.6.2016 (consulté le 7.9.2016):
<http://www.zeit.de/wissen/gesundheit/2016-06/drogen-alkohol-tabak-drogenpolitik-alternative>



1.5. Nouveaux développements concernant la régulation du marché du cannabis

Les projets de légalisation et de régulation du marché du cannabis se multiplient: déjà en vigueur dans quatre Etats américains et en Uruguay, la tendance devrait se poursuivre aux Etats-Unis et au Canada dès 2017. En parallèle, le modèle de tolérance hollandais, avec ses coffee shops, et celui des associations de consommateurs en Espagne continuent d'exister. Quant à la Suisse, elle devrait prochainement mettre en discussion des projets d'accès au cannabis. Dans un nouveau rapport, Addiction Suisse présente une vue d'ensemble des développements dans les Amériques, en Europe et en Suisse, et tire les premières leçons de ces expériences.¹¹

1.6. Urgences hospitalières et toxicité aiguë des drogues en Europe

Un nouveau rapport de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) à Lisbonne¹² fait la lumière sur les urgences hospitalières liées aux drogues. Le rapport révèle que les personnes touchées sont surtout de jeunes adultes (20-39 ans), en majorité des hommes, et que l'héroïne est encore la première drogue concernée parmi les vingt principales substances en cause. Le rapport signale également une récente augmentation des cas liés aux nouvelles substances psychoactives (NPS).¹³

1.7. Pharmacodépendance et abus de médicaments

Le Centre allemand des addictions (Deutsche Hauptstelle für Suchtfragen e.V., DHS) a mis en place, en collaboration avec la caisse-maladie BARMER GEK, un site internet consacré à la pharmacodépendance et à l'abus de médicaments.¹⁴ Celui-ci propose une présentation très complète à toutes les personnes qui s'intéressent aux médicaments pour des raisons personnelles ou professionnelles. Le site vise à fournir un soutien et des conseils en vue de prévenir et résoudre les problèmes liés aux médicaments.

1.8. La consommation d'alcool en Suisse

La consommation d'alcool en Suisse n'a pas évolué entre 2014 et 2015. Elle se situe toujours à 8,1 litres d'alcool pur par habitant. Près de la moitié de cet alcool est consommé sous forme de vin (3,9 litres d'alcool pur). En quantité, la bière reste cependant la boisson alcoolique la plus bue en Suisse (55,8 litres effectifs par habitant).¹⁵

¹¹ Cf. Zobel et Marthaler (2016).

¹² Cf. EMCDDA (2016).

¹³ Cf. communiqué de presse de l'EMCDDA du 4.8.2016 (consulté le 6.9.2016):
http://www.emcdda.europa.eu/system/files/attachments/2974/News%20release_9_FR_Emergencies_FINAL_RE_V_web1.pdf

¹⁴ cf. www.medikamente-und-sucht.de (consulté le 6.9.2016).

¹⁵ Cf. RFA: L'alcool en chiffres (consulté le 8.9.2016):
https://www.eav.admin.ch/eav/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-62918.html



1.9. Achats tests d'alcool 2015

D'après le communiqué de presse de la Régie fédérale des alcools (RFA)¹⁶, plus de 8000 achats tests ont été recensés en Suisse en 2015. Le taux moyen de vente d'alcool aux mineurs est redescendu sous la barre des 30%. Ce résultat encourageant est étayé par des analyses affinées, qui offrent une meilleure compréhension des réalités du terrain ainsi que des pistes intéressantes pour poursuivre les efforts d'amélioration.

La statistique nationale 2015 des achats tests d'alcool confirme de nombreuses tendances:

- Les bars (52,1%) et les points de vente temporaires mis sur pied dans le cadre de manifestations ou de fêtes (45,4%) affichent les taux de vente d'alcool aux mineurs les plus élevés, les stations-services les plus bas (18,8%).
- Il est plus facile pour les jeunes de se procurer des boissons alcooliques en soirée et la nuit (1 cas sur 3) que durant la journée (1 cas sur 4).
- Les points de vente faisant régulièrement l'objet d'achats tests présentent des taux de vente illégale d'alcool nettement plus bas (25,6%) que ceux qui font l'objet d'achats tests pour la première fois ou de manière épisodique (39,9%).

1.10. Tabagisme passif

Bien qu'il ait largement diminué en Suisse depuis le début des années 2000, le tabagisme passif n'a pas disparu pour autant. Il reste présent dans la sphère publique – principalement dans les restaurants, cafés ou bars –, ainsi que dans la sphère privée, comme le montre une étude réalisée par Addiction Suisse¹⁷. En 2015, 5,4% de la population de 15 ans et plus était exposée au tabagisme passif au minimum une heure par jour et 33,4% une heure ou plus par semaine. Les moins de 25 ans restent plus particulièrement touchés par ce phénomène, pour lequel on observe même des signes d'augmentation dans cette tranche d'âge.

1.11. Offre de prévention pour réduire la consommation de cannabis

Les centres de traitement des addictions ARUD et l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions à Zurich (ISGF) ont mis en place, sous le nom de CANreduce, une offre en ligne gratuite en vue de diminuer la consommation de cannabis.¹⁸ Cette substance peut en effet entraîner des problèmes dans différents domaines. Un grand nombre d'utilisateurs réguliers souhaiteraient réduire leur consommation ou même y mettre un terme, mais il n'est pas toujours facile d'y arriver. CANreduce leur propose un soutien pour franchir le pas.

¹⁶ Cf. communiqué de presse de la RFA (consulté le 8.9.2016):
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-62273.html>

¹⁷ Cf. Kuendig et al. (2016).

¹⁸ www.canreduce.ch (consulté le 6.9.2016).



1.12. Etude sur les nouveaux médias électroniques et la dépendance

Qu'est-ce qu'une addiction aux médias? A ce jour, la question ne fait pas l'unanimité, même parmi les scientifiques. Les avis divergent également sur ce qu'est une consommation «normale» de médias. Cette absence de consensus entraîne des conflits entre les générations et au sein des familles, mais aussi dans les écoles et autres institutions éducatives. Sur la base de ce constat, les données scientifiques disponibles à ce jour sur l'ampleur de l'utilisation problématique des médias et ses conséquences ont été évaluées et des possibilités d'action ont été définies dans le cadre du rapport du Bureau allemand de conseil en matière d'évolution socio-technologique (TAB) «Nouveaux médias et dépendance – risques, stratégies et prévention»¹⁹.

¹⁹ <http://www.tab-beim-bundestag.de/de/pdf/publikationen/berichte/TAB-Arbeitsbericht-ab166.pdf>



2. Politique nationale et internationale

2.1. Légalisation du cannabis dans plusieurs Etats américains

Après le Colorado et l'Etat de Washington, qui ont accepté de dépénaliser le cannabis en 2012, puis l'Oregon, l'Alaska et le District de Columbia, qui leur ont emboîté le pas deux ans plus tard, cinq Etats supplémentaires (Californie, Nevada, Main, Massachusetts et Arizona) vont se prononcer sur la légalisation de cette substance. L'usage de cannabis et la détention de petites quantités pour la consommation personnelle devraient être autorisés à partir de 21 ans, les Etats fédéraux restant libres de réglementer les lieux de vente et de prélever un impôt.

Dans les Etats américains qui ont déjà autorisé le cannabis à des fins récréatives ou médicales, le commerce légal et réglementé de cette substance a vite pris de l'ampleur. Ce marché s'étant révélé lucratif, un nombre croissant de groupes économiques militent pour la légalisation du cannabis; les Etats profitent eux aussi des revenus de l'impôt.²⁰

Ces mesures de légalisation interviennent alors que la police anti-drogue (DEA) continue à classer le cannabis dans la classe de risque maximale en invoquant le fait que ses effets thérapeutiques n'ont pas pu être démontrés. Il devrait néanmoins être plus facile à l'avenir de produire du cannabis à des fins scientifiques.²¹

2.2. Régulation du cannabis à l'étude en Italie

L'Italie pourrait modifier prochainement sa législation dans le domaine du cannabis. Le Parlement italien se penche actuellement sur une nouvelle loi qui permettrait aux personnes majeures (18 ans et plus) de détenir une petite quantité de cannabis pour leur consommation personnelle (jusqu'à 15 grammes) et de cultiver jusqu'à cinq plants de cannabis. Le commerce du cannabis et la consommation en public ou au travail resteraient interdits. Selon l'article paru dans les médias, le projet de loi prévoit un monopole d'Etat pour la vente de cannabis sur le même modèle que pour la vente à des fins médicales.²²

2.3. Introduction de l'éthylomètre ayant force probante

Depuis le 1^{er} octobre, de nouveaux appareils sont utilisés pour contrôler l'alcoolémie au volant. Ces éthylomètres permettent des mesures plus précises, de sorte qu'en cas d'alcoolémie élevée ou lorsque la personne concernée refuse de signer le résultat du test, une prise de sang ne sera plus nécessaire, les nouveaux appareils ayant force probante.

Des voix remettent toutefois en question la fiabilité des nouveaux appareils, le rapport entre la concentration d'alcool dans le sang et dans l'air expiré n'étant pas toujours identique. En cas de

²⁰ Cf. article du journal en ligne *Infosperber* du 31.8.2016 (consulté le 6.9.2016):

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Gesundheit/Marijuana-Profitaussichten-befordern-Cannabis-Legalisierung>

²¹ Cf. article de la *Süddeutsche Zeitung* du 12.8.2016 (consulté le 6.9.2016):

<http://www.sueddeutsche.de/gesundheit/marihuana-us-drogenbehoerde-stuff-cannabis-in-hoehste-gefaehrungsklasse-ein-1.3118854>

²² Cf. article de du *Monde* (consulté le 6.9.2016):

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/08/03/legalisation-du-cannabis-l-italie-etudie-la-question_4978131_4355770.html



doute, il est donc conseillé d'insister pour faire une prise de sang – un droit dont les personnes contrôlées peuvent toujours faire usage – car celle-ci permet une évaluation nettement plus précise de l'aptitude à la conduite.²³

Les contrôles d'alcoolémie restent un instrument important pour la sécurité routière. En 2015, 17% des personnes interrogées ont indiqué avoir pris le volant au moins une fois avec une alcoolémie supérieure à la limite légale de 0.5‰ au cours des trente derniers jours, ce qui classe la Suisse en troisième position sur le plan européen.²⁴

2.4. Révision partielle de la loi sur l'alcool en deux étapes

Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la révision partielle de la loi sur l'alcool (Lalc) en deux étapes. Il entend ainsi hâter l'intégration de la Régie fédérale des alcools (RFA) dans l'Administration fédérale des douanes (AFD), la privatisation d'Alcosuisse et la libéralisation du marché de l'éthanol. Après quatre ans de délibérations, les Chambres fédérales ont classé le projet de révision totale de la Lalc lors de la session d'hiver 2015 en raison de plusieurs divergences insurmontables. Ces trois points font l'objet d'une première révision partielle de la Lalc qui sera encore achevée cette année. Dans le cadre de la seconde révision partielle, il s'agira de tenir compte des demandes exprimées par les cantons, le secteur des boissons spiritueuses, le domaine agricole, les organismes de prévention et les autres milieux intéressés.²⁵

2.5. Poursuite de la campagne nationale de prévention de l'alcoolisme de l'OFSP

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) poursuit ses efforts de sensibilisation du grand public en abordant les conséquences de la consommation d'alcool. «L'alcool change la perception»: tel est le leitmotiv de la seconde vague de la campagne de l'OFSP. Propos gênants, violence, rapports sexuels non protégés... Au-delà des risques sanitaires, la consommation excessive d'alcool peut entraîner la perte de contrôle, voire des trous de mémoire, avec parfois de graves conséquences. Un nouveau clip vidéo²⁶ a été produit pour renforcer le message.

En Suisse, une personne sur cinq boit en quantité excessive occasionnellement ou régulièrement. Mais à partir de combien de verres la consommation d'alcool présente-t-elle un risque pour la santé? Les risques encourus varient selon la personne, la situation, l'âge, le poids ou encore le sexe. La

²³ Cf. article du *Tagesanzeiger* du 28.8.2016 (consulté le 6.9.2016):

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Neue-Alkoholtests-fallen-durch/story/23220712>

²⁴ Cf rapport. STATUS 2016 du Bureau de prévention des accidents (consulté le 6.9.2016):

http://www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_2.275.02_STATUS%202016%20%E2%80%93%20Statistique%20des%20accidents%20non%20professionnels%20et%20du%20niveau%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20en%20Suisse.pdf

²⁵ Cf. communiqué de presse de la RFA (consulté le 8.9.2016):

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-61246.html>

²⁶ Cf. clip vidéo sur YouTube (consulté le 6.9.2016):

<https://www.youtube.com/watch?v=EQ7JScfwnTM>



campagne nationale vise à inciter chacune et chacun à réfléchir à sa propre consommation en lui fournissant des informations sur les effets de l'alcool.²⁷

2.6. Loi sur les produits du tabac: pas de renvoi par la CSSS-N

L'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac salue la décision de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national de refuser le renvoi du projet de loi et de permettre ainsi au Parlement d'entrer en matière. Une meilleure protection de la jeunesse est nécessaire, car les jeunes sont la cible principale de la publicité pour le tabac.

Non sans raison, la courbe des fumeurs en Suisse ne diminue plus depuis plusieurs années, selon les derniers chiffres du Monitoring suisse des addictions²⁸, contrairement à la majorité des pays de l'OCDE. De fait, la Suisse est l'un des derniers pays d'Europe à ne proposer aucune restriction efficace de la publicité du tabac dans l'espace public, alors qu'elle a signé en 2004 la convention-cadre de l'OMS.²⁹

Commentaire:

Il est démontré qu'une restriction globale de la publicité, de la promotion des ventes et du sponsoring pour les produits du tabac permet de réduire la consommation de tabac – raison pour laquelle de nombreux pays misent aujourd'hui sur de telles mesures. Il n'y a que les multinationales du tabac qui contestent cet état de fait. C'est pourquoi les interventions des partisans du renvoi de la loi sont restées vagues sur ce que pourrait faire le Conseil fédéral pour éviter aux jeunes de devenir dépendants de la nicotine, tout en rejetant de nouvelles restrictions de la publicité pour les produits du tabac.

La majorité de la population suisse est favorable à une interdiction de la publicité. Au total 53 % de la population et une majorité de la population dans chaque région du pays sont pour une interdiction générale de la publicité pour les produits du tabac. C'est ce qu'indiquent les résultats du Monitoring suisse des addictions 2014. En renvoyant la loi sur les produits du tabac, le Conseil des Etats a laissé passer une occasion de tenir compte du point de vue de la population et de créer une loi moderne pour les produits du tabac.

2.7. Protection des joueurs: rien ne va plus

Le 13 juin, le Conseil des Etats a accepté la nouvelle loi sur les jeux d'argent, qui légalise les jeux en ligne et assouplit les réglementations en la matière. Cette révision devrait contenter l'industrie des jeux, mais guère au-delà. En effet, les jeux d'argent ont aussi leurs côtés sombres, qui ont un coût humain bien réel. En refusant la mise en place d'une commission fédérale sur les problèmes d'addiction aux jeux, le Conseil des Etats favorise ainsi un dispositif affaibli qui ne se donne pas les moyens de protéger les joueurs.

²⁷ Cf. communiqué de presse de l'OFSP (consulté le 6.9.2016):

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-63591.html>

²⁸ Cf. Gmel et al. (2016).

²⁹ Cf. communiqué de presse de l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac du 14.10.2016 (consulté le 19.10.2016):

http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/20161014Lptab_CN_CSS.pdf



Le Conseil des Etats a choisi de privilégier les revenus fiscaux issus des loteries et des casinos, au détriment des coûts sociaux générés par les jeux d'argent (estimés à plus de 600 millions par an en Suisse). Cette approche peut questionner, quand on sait que la proportion des joueurs dépendants (donc malades) génère souvent près de la moitié des revenus des jeux. Au-delà des préoccupations de santé publique, il s'agit également d'un débat éthique.³⁰

Commentaire:

La libéralisation des jeux d'argent en ligne correspond à un développement naturel de ce marché. Par contre, il est impératif de prévoir des mesures de protection particulières. On sait que l'activité de jeu d'argent sur internet comporte des risques importants de générer des problématiques addictives. Un récent panorama de l'Observatoire Français des Jeux confirme d'ailleurs ces nouvelles difficultés avec le jeu online. Selon une étude exploratoire de l'Université de Neuchâtel, ce risque serait même multiplié par sept en Suisse.

³⁰ Cf. communiqué de presse de la Coalition pour la protection des joueurs du 13.6.2016 (consulté le 8.9.2016): http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/CP13062016.pdf



3. Politique cantonale et communale

3.1. Projets de régulation du cannabis dans des villes suisses

Après Bâle, Berne, Genève et Zurich, Lausanne envisage de lancer un projet pilote de remise légale de cannabis.³¹ A Berne, l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) a élaboré, à la demande du Conseil municipal, une étude détaillée³² pour le projet pilote de régulation du cannabis. Celle-ci a été envoyée à la Commission cantonale d'éthique pour approbation; en cas de décision positive, le projet sera soumis à l'OFSP avec les projets prévus dans d'autres villes afin d'obtenir une autorisation exceptionnelle.

Le projet vise à étudier une vente réglementée de cannabis. Il prévoit la vente de cette substance dans des pharmacies de la ville de Berne afin d'obtenir des connaissances sur les effets sur le comportement de consommation et d'achat et la santé des participants à l'étude.

Les participants, âgés d'au moins 18 ans, doivent résider en ville de Berne et être déjà consommateurs. Les personnes qui suivent un traitement psychiatrique et les femmes enceintes sont exclues de l'étude. Les participants pourront acquérir cinq grammes de cannabis par achat, la limite étant fixée à 25 grammes par mois. Le cannabis, dont la qualité est contrôlée, est produit en Suisse. Différentes mesures de prévention et offres de conseil font partie intégrante du projet. Une quinzaine de pharmaciens ont manifesté leur intérêt.³³

3.2. Coupes dans l'aide à la survie dans le canton de Zurich

Par arrêté numéro 556³⁴, le Conseil d'Etat zurichois entend suspendre le subventionnement de l'aide décentralisée en matière de drogue (offres régionales, locaux d'injection, lieux d'accueil d'urgence, projets d'appartements protégés et d'insertion professionnelle) à partir de 2017. Le canton estime que les structures mises en place sont «solidement établies» et que «la situation des toxicomanes s'est nettement améliorée ces dernières années.»³⁵

³¹ Cf. article du *24heures* du 5.9.2016 (consulté le 6.9.2016):

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/course-tester-joint-legal/story/13194883>

³² Résumé de l'étude sur le cannabis, août 2016 (consulté le 6.9.2016):

http://www.bern.ch/mediocenter/medienmitteilungen/aktuell_ptk/cannabisregulierung-projekt-wird-ethikkommission-vorgelegt/dokumente/zusammenfassung-cannabisstudie-august-2016-pdf-394.pdf/download

³³ Cf. communiqué de presse du Conseil municipal bernois du 26.8.2016 (consulté le 6.9.2016):

http://www.bern.ch/mediocenter/medienmitteilungen/aktuell_ptk/cannabisregulierung-projekt-wird-ethikkommission-vorgelegt

³⁴ Cf. extrait du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil d'Etat du canton de Zurich du 7 juin 2016 (consulté le 6.9.2016):

[https://www.notes.zh.ch/appl/rbzhch.nsf/0/C12574C2002FAA1FC1257FC3004A9881/\\$file/556.pdf?OpenElement](https://www.notes.zh.ch/appl/rbzhch.nsf/0/C12574C2002FAA1FC1257FC3004A9881/$file/556.pdf?OpenElement)

³⁵ Cf. article du *Zeit online* du 18.7.2016 (consulté le 6.9.2016):

<http://www.zeit.de/2016/30/drogenpolitik-schweiz-zuerich-subventionen>



3.3. Programme Alcool 2017-2020 des Grisons

Les services de la santé et des affaires sociales des Grisons appliquent le programme Alcool depuis 2013 dans le canton. Celui-ci s'étant solidement établi durant la phase de développement et d'application, il sera prolongé au terme de la première phase du projet, fin 2016. Compte tenu des graves conséquences de l'abus d'alcool pour la santé et l'économie, des mesures d'application réalisées jusque-là et de la réorientation de la Stratégie nationale en matière d'addictions, il semble judicieux de prolonger le Programme Alcool des Grisons³⁶ pour une période de quatre ans (2017-2020).

3.4. Programme soleurois de prévention du tabagisme 2016 – 2017

Dans le cadre de son programme de prévention du tabagisme qui va de juin 2016 à décembre 2017,³⁷ le canton de Soleure coordonne différents projets internes et externes lancés à l'échelon régional et suprarégional afin d'atteindre des objectifs communs. Les partenaires du programme travaillent main dans la main pour prévenir l'entrée dans la consommation, faciliter l'abandon du tabac et protéger contre le tabagisme passif. Le programme met notamment l'accent sur les jeunes.

3.5. Genève facturera les séjours de dégrisement

Le Conseil d'Etat entend faire supporter à l'auteur les frais liés à une consommation abusive d'alcool. Le montant n'est pas connu. Un nouveau règlement sur les émoluments et les frais des services de la police a été adopté le 24 août. Entrée en vigueur: 2017 vraisemblablement.³⁸

³⁶

<http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/10916/10922/index.html?lang=de&download=NHZLpZeg7t.Inp6I0NTU042I2Z6In1acy4Zn4Z2qZpnO2YUq2Z6hpJCEdHt,e36Nn.akn56V19rlz42fz62dpuc->

³⁷ http://www.so.ch/fileadmin/internet/ddi/ddi-aso/13_0_News/Tabakpraeventionsprogramm_2016_2017.pdf

³⁸ Cf. article du *Léman bleu* du 24.8.2016 (consulté le 19.10.2016):

<http://www.lemobleu.ch/fr/News/Le-placement-en-cellule-de-degrisement-facture-des-2017.html>



4. Littérature

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2016): *Hospital emergency presentations and acute drug toxicity in Europe: update from the Euro-DEN Plus research group and the EMCDDA*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/2973/TD0216713ENN-1_Final%20pdf.pdf
(consulté le 6.9.2016).

Gmel G., Kuendig H., Notari L., Gmel C. (2016): *Suchtmonitoring Schweiz - Konsum von Alkohol, Tabak und illegalen Drogen in der Schweiz im Jahr 2015*. Sucht Schweiz, Lausanne, Schweiz.
http://www.suchtmonitoring.ch/docs/library/gmel_thezckxvbk4.pdf (consulté le 19.10.2016).

Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2016): *Le tabagisme passif en Suisse en 2015 - Analyse des données du Monitoring suisse des addictions*, Lausanne, Addiction Suisse, Suisse.
http://www.suchtmonitoring.ch/docs/library/kuendig_mb9seboynzfj.pdf (consulté le 6.9.2016).

United Nations Office on Drugs and Crime(2016): *World Drug Report 2016*. United Nations, New York.
http://www.unodc.org/doc/wdr2016/WORLD_DRUG_REPORT_2016_web.pdf (consulté le 6.9.2016).

Zobel, F., Marthaler, M. (2016): *Nouveaux développements concernant la régulation du marché du cannabis: De A (Anchorage) à Z (Zürich) (3^e édition mise à jour du rapport Des Rocky Mountains aux Alpes)*. Lausanne, Addiction Suisse (consulté le 8.9.2016):
http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/DocUpload/ZobelMarthaler_Rapport_regulation_cannabis_v3.pdf